

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DASES 75 G Subventions (420 510 euros) pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien : Conventions à Emmaüs Coup de Main (168 000 €), aux Enfants du Canal (30 000 €), Hors la Rue (108 000 €), et à la Croix Rouge (114 510 €). Conventions

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, quatre subventions aux associations Emmaüs Coup de Main, les enfants du canal, Hors la Rue, et la Croix Rouge pour la réalisation d'actions d'accompagnement et d'hébergement comme outil d'insertion pour des familles sans domicile fixe ou des mineurs isolés installés sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué 4 subventions de fonctionnement au bénéfice de 4 associations mettant en œuvre des actions à destination des familles sans domicile fixe ou des mineurs isolés installés sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien au titre de 2018 pour les projets suivants :

- une subvention de 168 000 € à l'association « Emmaüs Coup de Main » (N° SIMPA : 49281, dossier 2018_05950), dont le siège social est situé 31 avenue Édouard Vaillant 93500 Pantin, pour son projet global d'insertion pour les familles migrantes intracommunautaires ;

- Une subvention de 30.000 € au bénéfice de l'association « les enfants du canal » (N° SIMPA : 125841, dossier 2018_06305 dont le siège social est situé 5, rue Vésale (Paris 5e), pour l'action Romcivic.

- Une subvention de 108 000 € à l'association « Hors La Rue » (N° SIMPA : 44321, dossier 2018_06233), dont le siège social est situé 70 rue Douy Déculpe-93100 Montreuil pour ses actions de préventions et d'accueil de jour auprès des jeunes isolés.

- Une subvention de 114 510 € à l'association la « Croix Rouge française », (SIMPA : 18099, dossier 2018_06726) dont le siège social est situé 98 rue Didot (Paris 14^e), relative à la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel (162 bénéficiaires en 2017).

Article 2 : les versement des subventions mentionnées à l'article 1 sont subordonnés à la conclusion, avec les bénéficiaires Emmaüs Coup de Main, les enfants du Canal, Hors la Rue, d'une convention pluriannuelle et avec la Croix Rouge d'une convention annuelle présentées en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Nature 65748 –Rubrique 424 - Destination 4240005		
Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Emmaüs Coup de Main	Accompagner de manière globale les familles migrantes intracommunautaires sur Paris afin de leur permettre d'acquérir un niveau d'autonomie propice à l'accès à un logement adapté et pérenne.	168 000 €
Les enfants du Canal	Romcivic	30 000 €

Chapitre 65 - Nature 65748 - Rubrique 424 - Destination 4240008		
Croix Rouge française	destination des familles à la rue	114 510 €
Hors La Rue	Action de rue et accueil de jour à destination des jeunes en errance	108 000 €
Total - Chapitre 65		420 510 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO